
Avis sur l'arasement du seuil de Valobre sur la commune d'Entraigues-sur-Sorgues

1 message

Delphine RUIZ <dr.arfppma@gmail.com>

8 février 2019 à 16:53

À : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr

Cc : Christophe MARCELLINO <christophe_marshallino@yahoo.fr>, MARIN Michel <michel.marin.fd84@gmail.com>, fdpeche84cfaine@gmail.com, Corentin THAREL <fdpeche84corentin@gmail.com>, Luc Rossi <luc.rossi@neuf.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En tant que Président de l'Association Régionale des Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA, représentant donc nos 68 000 pêcheurs et au regard de notre agrément au titre de la protection de l'environnement, nous sommes totalement concernés par ce projet d'arasement de seuil sur les Sorgues.

C'est pourquoi, nous répondons à l'enquête publique, afin de vous faire savoir que nous sommes **très heureux** de voir un tel projet se mettre en oeuvre et que nous sommes donc **entièrement favorable au projet d'arasement de ce seuil.**

En effet, les Sorgues disposent d'une biodiversité aquatique remarquable, notamment d'un point de vue piscicole, avec la présence d'Anguilles (espèce grand migrateur protégée au statut classé à l'UICN comme "en danger critique d'extinction", bénéficiant d'un plan national d'actions en faveur d'un rétablissement de ces stocks et d'un plan de gestion des poissons migrateurs avec identification de zones d'actions prioritaires nécessitant le rétablissement de la continuité écologique à la montaison et la dévalaison, dont les Sorgues font partie et ce que permettrait l'arasement), de Truites Fario de souche méditerranéenne et endémique des Sorgues, d'Ombre commun, de Barbeaux, de Blageons, de Toxostome, de Vandoise ou encore de Bouvière.

Or, ces espèces piscicoles se retrouvent cloisonnées sur certains secteurs et ne peuvent donc pas réaliser leur cycle biologique complet du fait du fractionnement des Sorgues par des ouvrages transversaux, tel le seuil de Valobre.

Ainsi, l'arasement complet du seuil est la seule option pour permettre un rétablissement de la continuité écologique sur ce linéaire et pouvoir avoir un gain écologique (décloisonnement des populations piscicoles, remontée en amont des géniteurs, augmentation des frayères et donc des peuplements etc.) durable.

C'est aussi la solution la moins coûteuse. Enfin, d'après les études menées, cette solution ne présente que des incidences résiduelles faibles et sans impact notoire pour l'activité humaine alentour.

Rappelons aussi le cadre réglementaire qui se prête totalement à l'arasement :

- Masse d'eau FRDR384d aux objectifs DCE d'atteinte du bon état écologique en 2027 (passant par un rétablissement des corridors écologiques), classée en Liste 2 pour la restauration de la continuité écologique, en ZAP pour l'Anguille européenne mais aussi en réservoir de biodiversité FR93RS974 et Natura 2000.

Nous sommes donc convaincus des bienfaits de ce projet dont nous saluons, par ailleurs, l'engagement du Maître d'ouvrage et renouvelons tout notre soutien **en faveur de cet arasement**.

Espérant donc que ce projet verra le jour et vous remerciant par avance pour la prise en compte de cet avis,

Bien cordialement,

Le Président de l'ARFPPMA PACA,
Luc ROSSI

P/O



Delphine RUIZ

Chargée de mission ARFPPMA PACA

Adresse : 8, Parc d'Activités de Bompertuis

Avenue d'Arménie - 13120 GARDANNE

Tel : 06 74 26 68 09

Mail : dr.arfppma@gmail.com